



DES TRAVAUX À RÉALISER ? Recevez le soutien de :

→ la Fondation du patrimoine Bretagne

→ la Région Bretagne en faveur des Petites Cités de Caractère® de Bretagne

CONTACT

PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®

1, rue Raoul Ponchon
CS 46938 - 35069 Rennes Cedex
Tél. 02 99 84 00 80
citesdart@tourismebretagne.com
www.cites-art.com

FONDATION DU PATRIMOINE BRETAGNE

7, Boulevard Solferino
BP 90714 - 35007 Rennes Cedex
Tél. 02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org



Projets, actualités
et don en ligne !



La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



Photos © LARBI Gilles

Moncontour, Côtes d'Armor



PARTENARIAT



*Agir ensemble pour la sauvegarde
du patrimoine breton...*

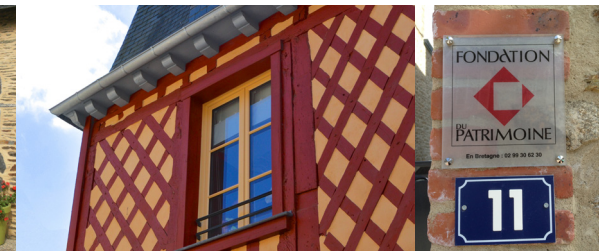
L'Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne, créée en 1975, regroupe aujourd'hui 22 petites agglomérations de l'espace rural, présentant pratiquement toutes les caractéristiques d'une ancienne ville et dotées, de ce fait, d'un patrimoine urbain de premier ordre, en phase avec leur histoire et leurs activités prestigieuses d'hier.

Bâties autour de cathédrales, de monastères ou de mottes féodales, généralement dans des sites défensifs ou de premier pont, les Petites Cités de Caractère® n'ont généralement de la ville que l'aspect sans la population, l'importance et la richesse du patrimoine bâti sans les moyens financiers pour l'entretenir.

Au travers d'une charte de qualité, les cités ne cessent d'œuvrer pour l'entretien, la mise en valeur et l'animation de leur patrimoine ; ensemble, elles mènent une véritable politique de promotion et de communication en faveur du tourisme culturel et patrimonial.

Dans le cadre des travaux que vous souhaitez engager, nous vous invitons à vous rapprocher de votre commune afin de disposer de solutions de financement de restauration en faveur du patrimoine non protégé.

Françoise GATEL
Présidente
Petites Cités de Caractère® de Bretagne



LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LES

PETITES CITÉS DE CARACTÈRE® DE BRETAGNE PEUVENT VOUS AIDER !

Pour quels propriétaires ?

- Les propriétaires privés : particulier, SCI, copropriété, indivision...

Pour quel patrimoine ?

- Patrimoine bâti présentant un intérêt patrimonial affirmé : puits, four, grange, maison, manoir, mur...

Pour quels travaux ?

- Travaux extérieurs d'entretien, de restauration ou de conservation : couverture, charpente, maçonnerie, menuiserie, peinture, ferronnerie, honoraires d'architecte...

Ces critères et conditions ne sont pas exhaustifs et ne préjugent donc pas de l'éligibilité du projet. Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat.

Quelles sont les conditions ?

- Le bâtiment doit être situé en ZPPAUP ou AVAP.
- Il ne doit pas être protégé au titre des Monuments Historiques.
- L'une de ses façades doit être visible de la voie publique.
- Les travaux prévus doivent être de qualité et réalisés dans les « règles de l'art ».
- Le projet devra recevoir l'avis favorable préalable du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.
- Dans tous les cas, les travaux ne doivent pas être commencés.

Quelles sont les aides ?

- Une subvention d'un minimum de 15% du montant des travaux éligibles.
- L'octroi d'un label ouvrant droit à une déduction d'impôt de 50% minimum du montant des factures acquittées relatives aux travaux labellisés.

Petites Cités de Caractère® éligibles au dispositif et dotées de ZPPAUP ou AVAP : Bazouges-la-Pérouse, Bécherel, Châteaugiron, Châtaulaudren, Combour, Guéméné-sur-Scorff, Guerlesquin, Josselin, Jugon-les-Lacs, La Roche-Bernard, La Roche-Derrien, Le Faou, Malestroit, Moncontour-de-Bretagne, Pont-Croix, Pontrieux, Quintin, Rochefort-en-Terre, Roscoff.